



Organisme de formation

✉ contact@westagency.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les différents types de handicaps que nous pouvons accueillir :

En revanche les personnes qui sont dans les autres situations d'handicap peuvent suivre les formations à condition que leurs capacités soient suffisantes. Ces capacités pourront être appréciées lors des échanges avec la personne.

Pour toute question ou demande de renseignements, merci de contacter notre **réfèrent handicap** :

Maj 01/01/2025



Emmanuel FHAL

07.50.49.76.83

formations@westagency.fr



Organisme de formation

✉ contact@westagency.com

Carnet d'adresses :

Handicap auditif	Handicap visuel	Handicap moteur
<ul style="list-style-type: none">• Association des Malentendants et Devenus Sourds de Midi-Pyrénées AMDS Midi-Pyrénées Le Communal 31 430 SAINT ELIX LE CHATEAU Téléphone : 06.74.63.09.06	<ul style="list-style-type: none">• Association UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) 11 rue du Moulin Bayard 31000 Toulouse Téléphone : 05.62.73.61.21• Association des Chiens-Guides d'Aveugles du Grand Sud-Ouest 44 rue Louis Plana 31500 Toulouse <i>Dans la zone verte des Argoulets</i> Téléphone : 05.61.80.68.01• Voir Ensemble Groupe de Haute-Garonne 4 rue des Pinsons 31520 Ramonville Téléphone : 05 61 73 01 04	<ul style="list-style-type: none">• FNATH 31 10 rue du Château d'Eau 31140 Aucamville Téléphone : 05.61.70.24.83• Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.) Maison des associations 3, place Guy Hersant 31031 Toulouse Téléphone : 06.81.85.05.01

Liste des partenaires dans la Haute-Garonne :

CAP Emploi - Occitanie

- 8 rue Paul Mesplé
31100 Toulouse

Téléphone : 05.34.40.91.91

AGEFIPH - Occitanie

- 17 Boulevard de la Gare - BP 95827
Immeuble la Passerelle St Aubin
31505 Toulouse

Téléphone : 08.00.11.10.09

Maj 01/01/2025

MDPH 31

- 10 Place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse



Organisme de formation

✉ contact@westagency.com

Quelques pistes pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap

- Lors d'un premier rendez-vous, expliquer à la personne la manière la plus aisée d'accéder aux bâtiments.
- Faciliter l'accès des lieux en dégagant le passage.
- Offrir à la personne la possibilité de s'asseoir si elle en ressent le besoin.

Handicap moteur



- Apporter des explications et des descriptions claires de l'environnement pour faciliter les déplacements de la personne déficiente visuelle (repérage du chemin et des obstacles).
- S'annoncer à la personne aveugle. Lorsque l'on est accompagné, penser à présenter tous les participants. Indiquer lorsque l'on s'absente et signaler son retour. S'exprimer avec des mots (les sourires ou les signes de tête ne servent à rien pour communiquer avec un aveugle).
- Ne pas changer les objets de place sans prévenir.
- Ne pas laisser traîner des objets par terre.
- Pour aider une personne à s'asseoir, placer sa main sur le dossier de la chaise qui lui est destinée.
- Se renseigner sur les besoins de la personne en ce qui concerne l'information écrite (gros caractères, braille, enregistrement audio, ...). Si de la documentation est donnée, proposer à la personne de lui en faire la lecture ou le résumé.

Handicap visuel



- Un sourd n'entend pas quelqu'un arriver : attirer doucement son attention afin qu'il ne soit pas brusquement surpris par une présence.
- Choisir un environnement calme pour communiquer. Réduire les bruits de fond. Prendre garde à ne pas éblouir la personne, se placer en face d'elle et ne pas masquer ses yeux ou sa bouche, éviter de tourner la tête et de bouger.
- Être préparé à ce que la conversation dure plus longtemps que d'habitude : la personne malentendante doit faire un effort de concentration important pour comprendre.
- Parler avec un débit normal, sans exagérer les mouvements de la bouche et sans hausser le ton (sauf si la personne le demande).
- Utiliser un autre moyen de communication en cas de non-compréhension (écriture par exemple).

Handicap auditif



- Demander à la personne l'impact qu'a sa maladie et son traitement (s'il/elle en a un) sur sa vie quotidienne.
- Aborder avec elle les aménagements et ressources éventuellement mobilisables.

Handicap consécutif à une maladie invalidante

